

Séance ordinaire  
13 juillet 2021

**Procès-verbal** de la séance **ORDINAIRE** tenue le **13 juillet 2021 à 19 h 30** au centre communautaire, dans la salle Saphir, sis au 412, place Saint-Michel à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Claude POUPART,	Conseiller;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Absence motivée :

Patrick PHANEUF,	Conseiller;
------------------	-------------

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général et secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**ATTENDU** qu'en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, un avis public a été publié afin que les séances du conseil municipal se tiennent au centre communautaire et ce, pour respecter les directives de la Direction de la santé publique relativement à la distanciation sociale;

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2021-07/235

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

QUE le conseil adopte l'ordre du jour, tel que présenté:

##### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PRÉSENTATION DES CADETS POLICIERS 2021
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 4.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021
5. CORRESPONDANCE
  - 5.1. Correspondance de la FQM relative à la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone, à Kamloops, en Colombie-Britannique
6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
  - 6.1. Rapport du maire sur les faits saillants de la situation financière de la municipalité
  - 6.2. Congrès de la FQM 2021 au Centre des congrès de Québec (du 30 septembre au 2 octobre)
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
  - 7.1. Dépôt du compte rendu du comité des ressources humaines du 23 juin 2021
  - 7.2. Révision budgétaire au 28 juin 2021 et affectation de 35 000 \$ du surplus libre au surplus réservé
  - 7.3. Adoption des comptes du mois de juin 2021
  - 7.4. Nomination de monsieur Yassine KOULOUCHE, directeur au service de l'urbanisme et de l'environnement
  - 7.5. Nomination de madame Myriam VOYER, responsable adjointe à la bibliothèque

- 7.6. Nomination de madame Josianne DE STEPHANO, adjointe au service des finances et du greffe
- 7.7. Adjudication de contrat pour l'audit des états financiers auprès des vérificateurs externes pour l'année 2021
- 7.8. Précision de l'augmentation de la dépense du règlement numéro 2018-286 (parapluie - travaux de voirie)
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
  - 9.1. Dépôt de rapports: activités mensuelles du service et comité des travaux publics
  - 9.2. Adoption du règlement numéro 2021-166-2 modifiant le règlement numéro 166 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils
  - 9.3. Adjudication de contrat à CBC Construction pour le remplacement du ponceau situé au 2000, rue Principale
- 10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 10.1. Autorisation de signature d'un acte de servitude d'aqueduc et de puisage d'eau
  - 10.2. Autorisation d'une demande de subvention au programme pour l'installation de bornes de recharge électrique
  - 10.3. Démission d'un membre du comité consultatif d'urbanisme, madame Alexia LEMAIRE-LEGAULT
  - 10.4. Demande de PIIA - 1639, rue de Genève (clôture)
  - 10.5. Demande de dérogation mineure - 2155 rue Principale (garage détaché)
  - 10.6. Demande de dérogation mineure - 960 chemin Rhéaume (clôture)
  - 10.7. Demande de dérogation mineure et PIIA - 1635 rue Principale (enseignes)
  - 10.8. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 juin 2021
- 11. LOISIRS ET CULTURE
  - 11.1. Dépôt de rapport: comité des loisirs
  - 11.2. Dépôt - Rapport sommaire - demande de subventions
  - 11.3. Adhésion à Espace Muni pour l'année 2021-2022
  - 11.4. Adjudication de contrat pour des travaux de maçonnerie et réfection de fenêtres à l'église Saint-Michel-Archange
  - 11.5. Adjudication de contrat de construction d'un mur d'écrans acoustiques absorbants au parc-école
  - 11.6. Demande de subvention au programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) (chalet des loisirs)
- 12. POUR INFORMATION
  - 12.1. Début de la prévention résidentielle par le service incendie
  - 12.2. Jeux d'eau au parc-école en fonction et inauguration le 16 juillet à 13 h
  - 12.3. Transport des pièces éoliennes jusqu'à la mi-août
  - 12.4. Fin du droit acquis des piscines résidentielles
  - 12.5. Fermeture de la rue Principale entre la rue Clermont et le Centre communautaire (le ou vers le 3 août 2021)
  - 12.6. Réimpression du livre du 150e - 21 juillet de 17 h à 19 h à la bibliothèque
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

### **PRÉSENTATION DES CADETS POLICIERS 2021**

Les membres du conseil sont heureux d'annoncer le retour des cadets policiers 2021.

Madame Cathryn Duchesne et monsieur Alexandre Santerre patrouilleront le territoire de la Municipalité, cet été, afin d'assurer la sécurité dans les parcs, les pistes cyclables et l'ensemble de nos secteurs. Ils effectueront également de la prévention auprès de notre population.

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2021-07/236

### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021**

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance.

Le maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021 est conforme aux décisions.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021, tel que rédigé.

ADOPTÉE

## **CORRESPONDANCE**

2021-07/237

### **Correspondance de la FQM relative à la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone, à Kamloops, en Colombie-Britannique**

**CONSIDÉRANT** la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone, à Kamloops, en Colombie-Britannique;

**CONSIDÉRANT** les mauvais traitements infligés aux autochtones, dans les pensionnats partout au Canada, décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

**CONSIDÉRANT** le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

**CONSIDÉRANT** l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE la municipalité de Saint-Michel joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone, à Kamloops, en Colombie-Britannique et la découverte de 751 tombes anonymes tout près de l'ancien pensionnat pour Autochtones de Marieval, en Saskatchewan;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, à M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉE

## **AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Rapport du maire sur les faits saillants de la situation financière de la municipalité**

Le maire fait son rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec.

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

### **Congrès de la FQM 2021 au Centre des congrès de Québec (du 30 septembre au 2 octobre)**

QUE ce conseil, en raison de la tenue d'élection générale en novembre, renonce à s'inscrire au congrès annuel de la FQM pour l'année 2021.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

### **Dépôt du compte rendu du comité des ressources humaines du 23 juin 2021**

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des ressources humaines, tenue le 23 juin 2021 et accepte les recommandations, telles que rédigées.

2021-07/238

### **Révision budgétaire au 28 juin 2021 et affectation de 35 000 \$ du surplus libre au surplus réservé**

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil prenne acte du dépôt du budget révisé au 28 juin 2021, préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, et accepte d'approprier la somme de 35 000 \$ du surplus libre pour l'affecter au surplus réservé 2021;

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice du service des finances ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder aux écritures nécessaires à cette affectation.

ADOPTÉE

2021-07/239

### **Adoption des comptes du mois de juin 2021**

Les comptes du mois ont été envoyés 72 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois de juin 2021, telles que déposées, au montant de 654 357,86 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes payés: 272 141,22 \$;  
Salaires payés nets: 147 221,17 \$;  
Comptes à payer: 234 995,47 \$;

Je, soussigné, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2021-07/240

**Nomination de monsieur Yassine KOULOUCHE, directeur au service de l'urbanisme et de l'environnement**

**ATTENDU** la publication d'une offre d'emploi pour le poste d'un(e) directeur(trice) au service de l'urbanisme et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du comité de sélection, autorise l'embauche de monsieur Yassine KOULOUCHE à titre de directeur au service de l'urbanisme et de l'environnement, suivant les conditions stipulées dans la proposition datée du 12 juillet 2021 ainsi que de l'entente de travail du personnel cadre et lui accorde le salaire prévu à l'échelon 1 de la fonction selon la grille salariale en vigueur à sa date d'entrée en fonction, soit le 2 août 2021;

QUE ce conseil autorise le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement à émettre et à signer tout permis et certificat conformément aux règlements municipaux applicables, tout avis et constat d'infractions et autres documents reliés au service de l'urbanisme de la municipalité de Saint-Michel.

ADOPTÉE

2021-07/241

**Nomination de madame Myriam VOYER, responsable adjointe à la bibliothèque**

**ATTENDU** la publication d'une offre d'emploi pour le poste d'une personne responsable adjointe à la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du comité de sélection, autorise l'embauche de madame Myriam VOYER, à titre de responsable adjointe à la bibliothèque municipale, suivant les conditions stipulées dans la proposition datée du 29 juin 2021 ainsi que dans la politique administrative des employés municipaux et lui accorde le salaire prévu à l'échelon 1 de la fonction selon la grille salariale en vigueur à sa date d'entrée en fonction, soit le 19 juillet 2021.

ADOPTÉE

2021-07/242

**Nomination de madame Josianne DE STEPHANO, adjointe au service des finances et du greffe**

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'embauche de madame Josianne DE STEPHANO, à titre d'adjointe au service des finances et du greffe, suivant les conditions stipulées dans la proposition datée du 13 juillet 2021 ainsi que dans la politique administrative des employés municipaux et lui accorde le salaire prévu à l'échelon 2 de la fonction selon la grille salariale en vigueur à sa date d'entrée en fonction, soit le 19 août 2021.

ADOPTÉE

2021-07/243

**Adjudication de contrat pour l'audit des états financiers auprès des vérificateurs externes pour l'année 2021**

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la soumission de LLG CPA, société de comptables professionnels agréés, datée du 17 juin 2021 et octroie le contrat pour des services professionnels pour la réalisation d'un mandat de vérification externe pour l'année 2021, au montant de 13 025 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-130-00-413).

ADOPTÉE

2021-07/244

**Précision de l'augmentation de la dépense du règlement numéro 2018-286 (parapluie - travaux de voirie)**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Michel a modifié son règlement d'emprunt numéro 2018-286, lors de la séance du conseil tenue le 8 septembre 2020, portant le numéro 2020-09/244 afin d'augmenter la dépense en immobilisations pour des travaux de voirie, sur le rang Nord, sans augmenter l'emprunt initial;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'amender le règlement 2018-286 afin de préciser la source de financement supplémentaire pour combler l'augmentation de la dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil décrète ce qui suit:

Article 1. L'article 1.A est ajouté au règlement numéro 2018-286 comme suit:

« 1.A Aux fins d'acquitter une partie de la dépense prévue à l'article 1, le conseil affecte une somme de 120 500 \$ provenant de son fonds général. »

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour information.

ADOPTÉE

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**Dépôt de rapports: activités mensuelles du service et comité des travaux publics**

Le conseil prend acte des rapports suivants:

- les rapports d'activités pour les mois d'avril et mai 2021;
- le procès-verbal de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 29 juin 2021;

2021-07/245

**Adoption du règlement numéro 2021-166-2 modifiant le règlement numéro 166 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils**

**ATTENDU** que le paragraphe 5 de l'article 266 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée;

**ATTENDU** que l'article 291 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) permet à la municipalité de restreindre ou d'interdire sur un chemin, dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds;

**ATTENDU** que l'article 291.1 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) prévoit que la restriction ou l'interdiction de circuler prévue à l'article 291 peut être partiellement levée, par une signalisation appropriée, pour permettre de se rendre à un endroit où l'on ne peut accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin d'y prendre ou d'y livrer un bien, d'y fournir un service, d'y exécuter un travail, d'y faire réparer le véhicule ou le conduire à son point d'attache;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

**ATTENDU** que le conseil désire apporter des modifications à son règlement concernant la circulation des camions et des véhicules-outils dans les limites de la municipalité de Saint-Michel;

**ATTENDU** que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 juin 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 2021-166-2 modifiant le règlement 166 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils, comme suit:

#### **Article 1**

Les chemins suivants sont ajoutés à l'article 3 du règlement 166 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils, lesquels sont indiqués sur le plan joint au présent règlement à l'annexe A, qui en fait partie intégrante :

- rang Nord;
- rang Sud;
- rang Saint-Joseph;
- chemin Sainte-Marie;
- chemin Pié;

#### **Article 2**

Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du ministre des Transports, conformément à la loi.

ADOPTÉE

2021-07/246

#### **Adjudication de contrat à CBC Construction pour le remplacement du ponceau situé au 2000, rue Principale**

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil prenne connaissance de la soumission de CBC Construction inc., datée du 1er avril 2021, pour le remplacement du ponceau situé au 2000, rue Principale et accepte la soumission au montant de 38 958,97 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires, à même les crédits votés pour l'exercice 2021, au fonds des activités d'investissement (compte budgétaire: 23-000-31-000), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

#### **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2021-07/247

#### **Autorisation de signature d'un acte de servitude d'aqueduc et de puisage d'eau**

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Michel tous les documents requis et nécessaires en lien avec un acte de servitude d'aqueduc et de puisage d'eau, relativement aux lots 3 991 201, 3 991 203 et 3 991 204 du cadastre du Québec (rue des Faisans).

ADOPTÉE

2021-07/248

**Demande de subvention au programme pour l'installation de bornes de recharge sur rue**

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE la municipalité de Saint-Michel autorise la présentation du projet pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge sur rue à Hydro-Québec;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Michel à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet;

QUE la municipalité de Saint-Michel désigne monsieur Maxime FORTIER, coordonnateur du service des loisirs, culture et vie communautaire ou en son absence, monsieur Daniel Prince, directeur général et secrétaire-trésorier, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

2021-07/249

**Démission d'un membre du comité consultatif d'urbanisme, madame Alexia LEMAIRE-LEGAULT**

**ATTENDU** que madame Alexia LEMAIRE-LEGAULT, membre du comité consultatif d'urbanisme, désire mettre fin à son mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil consente à la fin du mandat de madame Alexia LEMAIRE-LEGAULT comme membre du comité consultatif d'urbanisme et la remercie pour ses bons et loyaux services.

ADOPTÉE

2021-07/250

**Demande de PIIA - 1639, rue de Genève (clôture)**

**ATTENDU** que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2021-06-0050) pour modifier le permis (# 2021-04-0159) afin d'implanter une clôture ornementale, modèle intimité, de couleur noire, en cour latérale, au 1639, rue de Genève (lot 4 991 822 du cadastre du Québec), dans la zone R-18;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (#2021-06-0050) et autorise la modification du permis (#2021-04-0159) pour l'implantation d'une clôture, au 1639, rue de Genève (lot 4 991 822 du cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2021-07/251

**Demande de dérogation mineure - 2155 rue Principale (garage détaché)**

**ATTENDU** que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2021-06-0048) pour l'obtention d'un permis de construction (#2021-06-0232) au 2155, rue Principale (lot 3 993 262 du cadastre du Québec), dans la zone RID-9;

**ATTENDU** que la demande vise l'agrandissement du garage détaché existant;

**ATTENDU** que le garage aura:



- une superficie totale de 278,01 mètres carrés, incluant le garage existant, alors qu'en vertu du Règlement de zonage numéro 185, la superficie maximale d'un garage dans la zone RID-9 est de 75 mètres carrés;
- une hauteur totale de 7,01 mètres, alors qu'en vertu du Règlement de zonage numéro 185, la hauteur maximale d'un garage dans la zone RID-9 est de 6 mètres;
- une hauteur de 4,27 mètres pour la porte garage, alors qu'en vertu du Règlement de zonage, la hauteur maximale d'une porte de garage est de 2,5 mètres;

**ATTENDU** qu'un avis public, indiquant que la consultation peut être une consultation écrite où les gens peuvent soumettre leurs commentaires, a été publié conformément à la loi qui régit la Municipalité;

**ATTENDU** que le conseil municipal n'a reçu aucun commentaire par écrit pour cette présente dérogation mineure;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2021-06-0048) et autorise l'émission du permis de construction (#2021-06-0232) afin d'agrandir le garage détaché existant au 2155, rue Principale (lot 3 993 262 du cadastre du Québec), sous condition que la hauteur du garage ne dépasse pas la résidence principale située sur le même lot.

ADOPTÉE

2021-07/252

**Demande de dérogation mineure - 960 chemin Rhéaume (clôture)**

**ATTENDU** que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2021-06-0049) pour l'obtention d'un permis (#2021-06-0215) au 960, chemin Rhéaume (lot 5 322 527 du cadastre du Québec), dans la zone R-1;

**ATTENDU** que la demande vise l'aménagement d'une clôture en maille de chaînes située dans la cour avant secondaire, d'une hauteur de 1,83 mètre, alors qu'en vertu du Règlement de zonage numéro 185, la hauteur maximale d'une clôture à l'intérieur d'une cour avant et d'une cour avant secondaire ne doit pas excéder 1 mètre.

**ATTENDU** qu'un avis public, indiquant que la consultation peut être une consultation écrite où les gens peuvent soumettre leurs commentaires, a été publié conformément à la loi qui régit la Municipalité;

**ATTENDU** que le conseil municipal n'a reçu aucun commentaire par écrit pour cette présente dérogation mineure;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2021-06-0049) et autorise l'émission du permis (#2021-06-0215) afin d'aménager une clôture en maille de chaînes en cour avant secondaire, d'une hauteur de 1,83 mètre au 960, chemin Rhéaume (lot 5 322 527 du cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2021-07/253

**Demande de dérogation mineure et PIIA - 1635 rue Principale (enseignes)**

**ATTENDU** que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2021-06-0047) assujettie aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et à la fois assujettie à une dérogation mineure pour l'émission d'un certificat d'autorisation (#2021-06-0230) au 1635, rue Principale (lot 3 992 860 du cadastre du Québec), dans les zones A-1 et CR-5;

**ATTENDU** que la demande vise l'installation d'enseignes comme suit:

**Enseigne sur socle:**

L'enseigne sur socle aura une superficie de 4,98 mètres carrés, alors qu'en vertu du Règlement de zonage numéro 185, il est stipulé que la superficie maximale d'une enseigne, de catégorie B, sur socle, doit être de 2 mètres carrés;

La hauteur de l'enseigne sur socle sera à 5,46 mètres, alors qu'en vertu du Règlement de zonage numéro 185, la hauteur maximale d'une enseigne, de catégorie B, sur socle, doit être de 2 mètres;

**Enseigne située sur le bâtiment:**

La superficie de l'enseigne sur le mur sera de 11,65 mètres carrés, alors qu'en vertu du Règlement de zonage numéro 185, la superficie maximale d'une enseigne, de catégorie D, sur mur, doit être de 8 mètres carrés.

**ATTENDU** qu'un avis public, indiquant que la consultation peut être une consultation écrite où les gens peuvent soumettre leurs commentaires, a été publié conformément à la loi qui régit la Municipalité;

**ATTENDU** que le conseil municipal n'a reçu aucun commentaire par écrit pour cette présente dérogation mineure;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (#2021-06-0047), telle que présentée et autorise l'émission du certificat d'autorisation (#2021-06-0230) pour installer une enseigne sur socle et une enseigne sur le mur du bâtiment situé au 1635, rue Principale (lot 3 992 860 du cadastre du Québec).

ADOPTÉE

**Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 juin 2021**

QUE ce conseil prenne acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 juin 2021.

**LOISIRS ET CULTURE**

**Dépôt de rapport: comité des loisirs**

Le conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité des loisirs tenue le 17 juin 2021.

**Dépôt - Rapport sommaire - demande de subventions**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport sommaire des demandes de subventions dans le cadre des projets 2021 et 2022, joint en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.

2021-07/254

**Adhésion à Espace Muni pour l'année 2021-2022**

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la Municipalité à renouveler son adhésion auprès d'Espace Muni (anciennement connu sous le nom de Carrefour action municipale et famille) pour l'année 2021-2022 au montant de 79 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2021 au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-701-10-346), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2021-07/255

**Adjudication de contrat pour des travaux de maçonnerie et réfection de fenêtres à l'église Saint-Michel-Archange**

**ATTENDU** que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour des travaux de maçonnerie et réfection de fenêtres pour l'église Saint-Michel-Archange et que deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir:

<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Coûts des travaux incluant les options (taxes exclues)</b>
Les constructions M et F	980 297 \$
Groupe Atwill-Morin inc.	843 457 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme MDTP atelier d'architecture inc., accepte les soumissions et octroie, en partie, le contrat pour les travaux de maçonnerie et réfection de fenêtres pour l'église Saint-Michel-Archange à Groupe Atwill-Morin inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'ensemble des travaux indiqués dans la soumission, à l'exception des fenêtres F010 à F015, pour un montant total de 756 399 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2021 au fonds d'investissement (compte budgétaire: 23-000-70-002), sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2021-315 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

2021-07/256

**Adjudication de contrat de construction d'un mur d'écrans acoustiques absorbants au parc-école**

**ATTENDU** que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour acquérir et installer un mur d'écrans acoustiques absorbants au parc-école et qu'une soumission a été reçue, à savoir:

<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Montant du contrat (taxes exclues)</b>
Groupe Ramo inc.	127 697,50 \$

**ATTENDU** que, suivant la demande de soumissions, une seule soumission conforme a été reçue, la Municipalité a entrepris des discussions avec le soumissionnaire dans le but de conclure le contrat à un prix moindre, le tout sans modifier les autres obligations au contrat, soit au montant de 123 660 \$ (taxes exclues).

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation de la firme SoftdB, accepte la soumission et octroie le contrat pour l'acquisition et l'installation d'un mur d'écrans acoustiques absorbants au parc-école, à Groupe Ramo inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 123 660 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires, soit la dépense nette de 129 868 \$, à même les crédits votés pour l'exercice 2021, aux fonds suivants:

- la somme de 46 680 \$, provenant du fonds parcs et terrains de jeux;
- la somme de 83 148 \$, provenant du fonds général;

ADOPTÉE

2021-07/257

**Demande de subvention au programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) (chalet des loisirs)**

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE la municipalité de Saint-Michel autorise la présentation du projet de chalet des loisirs au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Michel à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la municipalité de Saint-Michel désigne monsieur Maxime FORTIER, coordonnateur du service des loisirs, culture et vie communautaire ou en son absence, monsieur Daniel Prince, directeur général et secrétaire-trésorier, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

**POUR INFORMATION**

- Début de la prévention résidentielle par le service incendie;
- Jeux d'eau au parc-école en fonction et inauguration le 16 juillet à 13 h;
- Transport des pièces éoliennes jusqu'à la mi-août;
- Fin du droit acquis des piscines résidentielles;
- Fermeture de la rue Principale entre la rue Clermont et le Centre communautaire (le ou vers le 3 août 2021). Nous demandons la collaboration des usagers afin de respecter les chemins de détours.
- Réimpression du livre du 150e - 21 juillet de 17 h à 19 h à la bibliothèque;

**PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)**

Le Maire reçoit et répond aux questions des citoyens.

2021-07/258

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20 h 30, de lever la séance.

(s) Jean-Guy Hamelin  
Jean-Guy HAMELIN, Maire

Daniel Prince  
Daniel PRINCE, Directeur général et  
secrétaire-trésorier